



SANTÉ MENTALE FRANCE

# BILAN 2020

## *Rapport de gestion*

*Agnès Ducre-Sié, trésorière*

Santé Mentale France

*Soigner – Accompagner - Se rétablir - Innover*

11 rue Navarin-75009 PARIS

<https://santementalefrance.fr/>

Tél : 01 45 96 06 36

## Sommaire

Compte de résultats synthétique (01/01/2020 au 31/12/2020).....	p.1
Bilan synthétique (01/01/2020 au 31/12/2020) .....	p.2
Rapport de gestion .....	p.4
Budget prévisionnel 2021.....	p.7

# COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

## SANTE MENTALE FRANCE COMPTES ANNUELS

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2020	31/12/19
Ventes de marchandises	7087	8660
Prestations de services	6627	7407
Dotations et produits de tarification Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	165000	53244
Cotisations	122596	116823
Reprises et Transferts de charge	6283	2805
Utilisation des fonds dédiés	16791	42583
Autres produits	90659	139637
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>415044</b>	<b>371159</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges extern	155417	122297
Impôts et taxes	959	929
Salaires et Traitements	69962	66483
Charges sociales	33801	25526
Amortissements et provisions	2965	210
Report en fonds dédiés	59381	
Autres charges	18932	111206
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>341417</b>	<b>326650</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>73627</b>	<b>44509</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	42	39
Charges financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>42</b>	<b>39</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>73669</b>	<b>44549</b>
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>415 086</b>	<b>371 199</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>341 417</b>	<b>326 650</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>73669</b>	<b>44549</b>

# BILAN AU 31/12/2020

## SANTE MENTALE FRANCE COMPTES ANNUELS

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et droits assimilés Droit au bail Autres immob. incorporelles / Avances et	22992	22954	38	107
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outilla Autres immobilisations corporelles Immob. en cours / Avances et acomptes Immobilisations financières Participations et créances rattachées TIAP & autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	28495	26461	2034	178
	1 536		1 536	1 536
	11715		11715	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>64738</b>	<b>49415</b>	<b>15323</b>	<b>1971</b>
Stocks Matières premières et autres approv. En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur comman Créances Usagers et comptes rattachés Autres créances Divers Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance	15801 23908		15801 23908	27953 6632
	220035 504		220035 504	75606 3042
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>260248</b>		<b>260248</b>	<b>113233</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices Prime de remboursement des obligations Ecart de conversion – Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>324987</b>	<b>49415</b>	<b>275571</b>	<b>115204</b>

# BILAN AU 31/12/2020

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	25 350	25 350
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	24 584	24 584
Report à nouveau	-100991	-145540
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>73669</b>	<b>44549</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>22612</b>	<b>-51057</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	79322	77000
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>79322</b>	<b>77000</b>
Fonds dédiés sur subventions	73525	30935
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>73525</b>	<b>30935</b>
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	46171	26213
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49883	24113
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4058	8001
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>100112</b>	<b>58326</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>275571</b>	<b>115204</b>

# SANTÉ MENTALE France

## RAPPORT DE GESTION

Les comptes arrêtés de l'exercice 2020 couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et présentent les caractéristiques suivantes :

**Total du Bilan : 275571€**  
**Total des produits d'exploitation : 415044€**  
**Résultat de l'exercice : 73669€**

### ***LES COMPTES DE RESULTAT***

Le compte de résultat de l'année 2020 ne recouvre pas la même réalité que celui de 2019 : projets nouveaux, place des formations PSSM, absence des journées nationales, limitation des déplacements, impactent sensiblement la structuration des comptes.

Pour permettre un suivi plus fin des actions, une gestion analytique en 4 sections a été mise en place : « fonctionnement », « formations », « journées nationales », « ARS93 » et « ARS78 ». Nous serons probablement amenés à ajouter de nouvelles sections l'an prochain en fonction des actions qui trouveront un financement.

### **Les produits s'élèvent à 415085,85€**

En préambule : Les libéralités des coordinations ne constituent pas un produit affecté au fonctionnement de la fédération, elles varient de façon importante d'une année sur l'autre et sont intégralement reversées à la coordination destinataire. Une participation aux frais de gestion est facturée, en 2020 ce montant n'est pas significatif.

### **Les produits d'exploitation (hors libéralités) sont constitués par :**

- Les cotisations : s'élève à 122596€ soit environ 33% des produits d'exploitation, en légère hausse par rapport à 2019, ceci malgré la crise sanitaire.  
La mise en place du système de gestion des adhérents facilite les appels à cotisations. Nous constatons toutefois que persiste la nécessité de relances fastidieuses et consommatrices de temps qu'une plus vive réactivité des adhérents économiserait.  
Un membre du bureau a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour parvenir à ce bon résultat.
- Les ventes de formation : La vente de formations représente 67133€ soit environ 18% des produits d'exploitation. Le contexte sanitaire a freiné très largement le développement attendu des formations.
  - Le produit des formations PSSM représentent 75% des produits de formation
  - Les autres formations 13%  
Il n'a été dispensé que 3 sessions de formation autres que PSSM, les charges afférentes à ces formations ne sont pas significatives.
  - Les autres produits : Participation régionale et participation frais de gestion PSSM 12%

- Les Journées Nationales ont été déprogrammées, les produits sont le reliquat non provisionné d'exercices précédents.
- Les libéralités SMF correspondent à des dons qui ont été accordés à la fédération, un particulier pour un montant de 400€ et une association adhérente à la suite de sa dissolution.
- Le poste subvention s'élève à 165000€, il se compose ainsi :
  - 14000€ pour l'aide structurelle à la gestion des chèques vacances ANCV.  
Cette gestion génère des charges en regard portées aux comptes prestations à hauteur de 10000€. Les frais du bénévole et d'administration ne sont pas affectés ou valorisés en section analytique, ils ont été faibles cette année en raison de l'absence totale de déplacement.
  - 21000€ relative à la subvention DGS reconduite à l'identique de l'année précédente malgré l'augmentation annoncée.
  - 90000€ pour les actions ARS 93 et 78 (45000€X2). Les subventions visent une action globale qui comprend la dispense de formations PSSM auprès d'un public n'ayant pas accès à la formation continue d'employeurs, l'accompagnement des secouristes ainsi formés et la formation de nouveaux formateurs sur les territoires concernés.  
S'agissant de l'action de l'ARS 93 : des premières actions ont pu être déployées en 2020, une partie du financement a été reportée en 2021. Un fond dédié de 14381€ a été constitué pour achever cette action en 2021.  
S'agissant de l'action de l'ARS 78, l'intégralité de l'action a été reportée en 2021, compte-tenu de la notification tardive de la subvention qui n'a pas permis de mise en œuvre.
  - 40000€ soutien à SMF de la Fondation de France destiné au fonctionnement de la fédération.
- La reprise des fonds dédiés est affectée au solde des charges affectées à l'adaptation et le déploiement national initial du programme PSSM. PSSM France possède une totale autonomie et perçoit dorénavant directement les financements.
- Le produit des ventes de la revue « Pratique en santé mentale » est en à nouveau en baisse de 14% à 7087€.
- Les produits inscrits dans le compte « transferts de charges » proviennent de la prise en charge du chômage partiel de la salariée pendant la période de confinement.

### **Les charges d'exploitation s'élèvent à 341417€**

En préambule En 2020, la Fédération SMF compte une salariée présente sur l'exercice complet. Le Délégué Général a pris ses fonctions en Septembre 2020.

### **Les charges d'exploitation sont constituées notamment par :**

- Le poste « Études et prestations » a considérablement augmenté (+108%), il concerne à 74% le développement des actions de formation PSSM.  
Les dépenses afférentes à ce compte comprennent :
  - La prestation pour le déploiement du programme PSSM. Ce déploiement a permis notamment sur 2020 la notification d'actions subventionnées par les ARS. Les dépenses, sont donc en grande partie supportées par ce financement.
  - Les prestations du prestataire informatique pour la création de la plateforme de gestion des formations PSSM et de nouveaux développements pour améliorer la gestion des données adhérents.

- La prestation de Messidor pour la gestion du programme d'aide aux vacances pour les usagers (traitement des dossiers de demande d'aide par les usagers et les opérateurs) à hauteur de 10000€, couverte par l'aide structurelle des chèques vacances.
- Les achats concernent majoritairement les manuels des formations PSSM (94%).
- Le poste crédit-bail concerne la location du matériel de bureau : photocopieur et téléphone.
- Le poste location immobilière concerne le siège social de la fédération pour 28102€. Cette charge présente une diminution de 25% environ par rapport à l'année précédente. Cette baisse correspond à un trimestre de mise à disposition à titre gratuit de locaux, offert par notre bailleur en compensation des délais exigés pour le départ des locaux dans une période défavorable.  
Les autres dépenses sont relatives à des locations de salles pour les formations PSSM. Une partie des acomptes versés pour des locations sur le second semestre, n'ont pas été remboursés malgré l'annulation des formations (774€).
- L'entretien des locaux a été interrompu pendant toute la durée du confinement jusqu'au déménagement en aout 2020, toutefois les contrats de maintenance annuel n'ont pas pu être suspendus.
- Le montant des honoraires sont relatifs pour :
  - 7860€ aux honoraires de l'expert-comptable pour l'externalisation de la comptabilité. La trésorière assure bénévolement une part importante du suivi de la comptabilité et des arrêtés comptables.
  - 20633€ aux honoraires des formateurs.
  - 12000€ aux frais de l'agence immobilière pour les nouveaux locaux de la fédération.
- Les frais de déménagement pesant sur 2020 sont très modestes ; le matériel et la mise en cartons ont été fournis à titre gratuit par un adhérent, seul le transporteur a été payé. Toutefois, le déménagement s'est réalisé en 2 phases ; une première en aout 2020 dans des locaux mis à disposition à titre provisoire et la seconde en 2021 dans les locaux définitifs. Nous aurons en conséquence à nouveau des frais en 2021.
- Les déplacements des bénévoles et des membres du CA ont été très limités en raison du contexte sanitaire. Les charges figurant dans ces comptes correspondent majoritairement aux frais des formateurs. Il en va de même des frais de mission.
- Les frais de personnel représentent 40% des charges (hors libéralités, charges couvertes par la reprise de provision et dotations). Les charges augmentent faiblement, le Délégué Général a pris ses fonctions en septembre 2020.
- Les fonds dédiés pour un montant de 59381€ correspondent aux subventions non utilisées en 2020 et reportées sur l'exercice suivant (14381€ ARS93 et 45000€ ARS78).

**Le résultat présente un excédent de 73669,27€.**



## **LES COMPTES DE BILAN**

Le résultat positif permet de reconstituer les fonds associatifs.

Les fonds propres restent limités et la situation appelle donc un maintien de la vigilance.

Le compte de provisions pour risques et charges s'élève à 79322€.

Le versement rapide d'acomptes sur les subventions, le règlement régulier des ventes et le paiement trimestriel des cotisations sociales permet une trésorerie saine.

## **BUDGET 2021**

Le BP 2021 est présenté à l'équilibre avec un budget global de 734756€.

Ne figurent dans le BP 2021 que les produits présentant un caractère de probabilité forte.

Le BP 2021 marque l'évolution attendue des activités de la fédération avec augmentation de 115% par rapport à 2020. Le développement des formations PSSM emporte une grande part de la progression.

Cette montée en charge justifie le recours à de nouvelles ressources et l'augmentation des comptes de charges à due proportion.

### **Les produits, à titre principal :**

- Les subventions augmentation de 96% :
  - 25000€ : Renouvellement attendu de la subvention de la DGS auquel s'ajoute l'augmentation annoncée en 2020 et reportée en 2021
  - 149381 € Subventions des ARS 93 et 78 et reprise de fonds dédiés 2020, pour le déploiement d'actions autour de la formation PSSM
  - 88000€ Fondation de France pour 2 actions : intervention COVID et projet AURA.
  - 14000€ aide structurelle ANCV
  - 42025€ autres fondations, projets AURA et Rétablissement.
- Les ventes :
  - 130000€ (+6%) augmentation raisonnable des adhésions résultant d'une meilleure communication avec les adhérents
  - 220000€ vente des formations PSSM (prévision de 60 sessions)
  - 42000€ vente de formations autres (prévision 14 sessions)
  - Pas de produits sur les journées nationales pour 2021 réalisées sous forme de webinaire

### **Les charges, à titre principal :**

- Les achats :
  - 164146€ de prestations pour le déploiement des formations (89%) : sous-traitance administrative, développement des outils numériques et suivi de la plateforme.
  - Une prestation pour l'animation du webinaire en lieu et place de la journée nationale.
  - Les achats non stockés concernent pour 97% les manuels des formations PSSM.

- Les services extérieurs :
  - Les locations portent une forte augmentation :
    - Le loyer de la fédération issu du récent déménagement, le poste augmente sensiblement : +9% par rapport à 2019, 2020 étant une année de transition non significative en raison de l'allègement accordé. (Cf. charges d'exploitation)
    - Les locations de salles pour dispenser les formations constituent un poste important de dépenses, compte-tenu du marché et des conditions exigées dans le contexte COVID.
  - Les taxes locatives constituent une charge nouvelle attachée au récent déménagement de la fédération (cf. point précédent : location immobilière).
- Les autres services extérieurs :
  - Le compte « honoraires » est conséquent, il regroupe les services suivants :
    - Formateurs notamment pour les formations PSSM (80% environ)
    - L'expert-comptable et le commissaire aux comptes, ce dernier sera devenu indispensable en 2021 compte tenu de la structure des financements.
- Les charges de personnel :
  - 2 salariés en CDI à temps complet toute l'année :
    - Le Délégué Général et l'Assistante de direction
  - 1 salarié en CDD à temps complet sur 6 mois renouvelable à compter d'avril 2021
    - Chargé de coordination des actions de formations
  - 1 stagiaire sur 3 mois renouvelable 2 fois, à compter de mai 2021 :
    - Chargé de mission formations et administration

L'arrivée du délégué national en septembre 2020 a produit d'importantes avancées dans un temps court et un contexte perturbé : développement de la communication, rationalisation des outils de gestion, recherche de financement, déploiement des actions, la liste est longue et les résultats probants.

Toutefois les attentes sont nombreuses et l'équilibre du BP 2021 reste, malgré tout, fragile. La fédération Santé Mentale France a donc, plus que jamais besoin, de la mobilisation des adhérents dont elle tire sa pertinence et sa force.

**A. DUCRÉ-SIÉ, trésorière Santé Mentale France.**